

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2015

Décisions modificatives

Après avoir pris connaissance de ces opérations, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives suivantes :

Décision modificative n°5 Bibliothèque

Ligne	Sens	Imputation	Libellé	Montant
1	D	2313 1143 R 99	Constructions	20 000,00
2	R	74121 R 99	dgf - dsr 1ère fract.	8 900,00
3	R	74127 R 99	dotation nationale de péréquation	5 700,00
4	R	74835 R 99	Etat - Compensation exon th	1 000,00
5	R	7488 R 99	autres attribution et participation	1 500,00
6	R	6419 R 99	Remboursement sur rém personnel	2 900,00
7	D	023 OS 99	virement à la section d'investiss.	20 000,00
8	R	021 OS 99	virement de la section de fonction.	20 000,00

Décision modificative n°6 Achat de véhicule

Ligne	Sens	Imputation	Libellé	Montant
1	R	10222 R 99	F.C.T.V.A.	12 000,00
2	D	2182 1085 R 99	Matériel de transport	12 000,00

Autorisation du dossier Ad'Ap

Monsieur DESCHAMPS remercie Serge GAYTON pour le temps consacré et le travail qu'il a accompli avec le bureau d'étude Accesmétrie sur la rédaction de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap).

Monsieur GAYTON donne quelques précisions sur les prévisions de l'Ad'Ap :

2016 - Caves de l'Abbaye - A revoir l'accès au bureau, grille à changer, place de stationnement pour handicapés.

Salle des Associations - Lavabo à changer
stade + Cimetière – place de stationnement pour handicapés.

2017 - Eglise - Accès sacristie

2018/2019 - Salle des Fêtes (+ 70 000€ de travaux)
Club du 3^{ème} âge

Pour ces bâtiments une réflexion sera engagée (rénovation, aménagement d'une salle regroupant plusieurs activités etc.)

2021 - La Poste. Le bâtiment nécessite énormément de travaux, réflexion à engager.

Ces informations étant données, il s'agit surtout aujourd'hui et dans un premier temps d'autoriser Monsieur le Maire à déposer l'Ad'Ap.

L'Ad'Ap doit être déposé auprès du Préfet avant le 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) auprès de Monsieur le Préfet.

Modification des statuts du syndicat SIAEP de Basse Limagne

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- *approuve la prise de compétences optionnelles "réhabilitation du SPANC" et "Irrigation"*
- *approuve la modification des statuts du Syndicat*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

Aménagement de Bourg - Mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de bourg et notamment la réfection de la Rue et de la Place des 4 Chemins.

Plusieurs sociétés ont répondu à cette consultation, la SERCA (11 bis Rue Lamartine 63430 PONT-DU-CHATEAU) a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- *Approuve le projet d'aménagement de bourg avec réfection de la Rue et de la Place des 4 Chemins*
- *Autorise, Monsieur le Maire, à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y affèrent*

Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI)

Le 5 octobre dernier, après une phase de consultation des élus, le Préfet a présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI). Ce schéma prévoit une rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants.

Conformément à l'article L 5210-1-1 IX du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 33 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) du 7 août 2015, le SDCI doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante, en matière de coopération intercommunale.

En ce qui concerne notre communauté de communes de Mur-es-Allier qui ne répond plus aux critères de population prévus par la loi NOTRe, le projet prévoit de constituer une intercommunalité de plus de 25 000 habitants, où se trouverait Billom-St Dier/ Vallée du Jauron réunie avec Mur-es-Allier, soit 26 communes. Ce rapprochement est nécessaire pour limiter le déséquilibre démographique avec des entités périphériques à Clermont-Communauté.

Dans le cadre des réflexions sur l'évolution des limites intercommunales, les demandes de rapprochement avec Clermont-Communauté, n'ont pu aboutir, le choix de la communauté d'agglomération de se transformer en communauté urbaine ne permettant pas de donner suite à ces demandes.

M. le Maire précise que de son point de vue, même si son premier choix était d'intégrer Clermont-Communauté, il lui semble nécessaire d'intégrer cette nouvelle communauté de communes avec un certain enthousiasme, afin d'apporter un élan et un dynamisme à cette fusion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue, M. DA COSTA Daniel et Mme FAURE Annick s'étant abstenus, donne un avis favorable au projet n°13 prévoyant une fusion des Communautés Billom Saint Dier / Vallée du Jauron / Mur-es-Allier.

Régie des Transports scolaires

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'an dernier la gestion des transports scolaires (Collèges) a été modifiée, la commune reste responsable local "webcontrôle", le Conseil général reprend la gestion de la facturation.

Suite à ce changement de mode de gestion, la régie dédiée à cette activité n'a plus d'intérêt et peut donc être arrêtée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'arrêt de la régie transports scolaire.

Affaires diverses

M. le Maire signale :

- l'acquisition d'un utilitaire Citroën Jumpy.
- Sur 2016 acquisition prévue d'une tondeuse

Les nids de poule (Rue du Coin, Rue Sainte-Radegonde, Chemin du Verger Haut etc.) seront repris la dernière quinzaine de novembre.

Les peupliers implantés entre le mur du cimetière et le terrain de foot devront être coupés, leurs racines provoquent des dégâts sur le mur du cimetière et sur le terrain de foot. Un enrochement est prévu pour soutenir le mur du cimetière, et l'emplacement actuel des peupliers sera végétalisé. Voir également la coupe des saules autour de l'étang.

Acquisition d'un défibrillateur adapté pour les enfants qui sera implanté dans les locaux qui regroupent à la fois l'école, le Centre de loisirs et la salle de sports.

Le pigeonnier sera vérifié pour limiter la prolifération des pigeons.

Une poubelle et un cendrier seront installés sur la Place derrière la Mairie près de l'endroit où les jeunes se retrouvent.